## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DAMVILLERS SPINCOURT

Séance du 13 novembre 2019 à 20 H 00

L'an deux mille dix neuf, le 13 novembre à 20 H 00,

Le Conseil Communautaire étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en date du 6 novembre 2019 sous la présidence de M. Jean Marie MISSLER.

Toutes les communes sont représentées sauf : CHAUMONT-DEVANT-DAMVILLERS, DELUT, DOMBRAS, ETRAYE, LISSEY, MUZERAY, PEUVILLERS, VILLE-DEVANT-CHAUMONT, VITTARVILLE et WAVRILLE.

## Conseillers présents :

- ➤ ANTOINE MALICK Jocelyne
- ➤ AUBRY Claude
- > BABIN Bernard
- ➤ BALLIEU Gilberte
- ➢ BOURTEMBOURG Luc
- **➤** BRELLE François
- **➤** CAPUT Christophe
- COLLIGNON Michel
- **➤** COURTIER Françoise
- ➢ DELCROIX Jean-Michel
- ➤ DEMOULIN Jacky
- DUCHET Benoît
- ➤ DUCHET James
- ➤ FAUQUENOT Evelvne
- ➢ GEORGES Denis
- ➤ GOBERT Dominique
- ➤ GRIFFON Evelyne
- ➤ HAUPTMANN Gérard
- ➤ HEINTZMANN Nicole
- ➤ JACQUE Philippe
- Conseillers excusés:
  - ➤ AUBRY COUPARD Georges
  - ➤ BIVER Evelyne
  - > ETIENNE Aurélie
  - ➤ HENRY Jean Paul
- Conseillers absents:
  - > ANTOINE Jean François
  - ➤ COLLIN Bernard
  - ➤ ETIENNE Nicolas
  - ➤ FURINA Ernest
  - ➤ GARNIER Marie Claude
  - ➢ GLORY Cyrille
  - > MARBEHANT Alexandre
- Conseillers présents non votants :
  - **▶** BARTHE Claude
  - ➤ BLONDIN Jean-Marie

- > JENNESSON Jean-Claude
- ➤ JOZAN Michel
- > KUTSCHRUITER Jean-Paul
- ➤ LAVEAUX Bernard
- ➤ MACEL Noë!
- > MAZET Thierry
- ➤ MISSLER lean Marle
- > PERGENT Christian
- > PERIGNON Alain
- > PIERRET Suzanne
- ➢ PIRAN Serge
- ➤ QUENTIN Ariette
- ➤ SAILLET Jacques
- ➤ SELLIER Hubert
- > SIMON Alain
- > SPINELLI Gilles
- STALARS Jacques
- TRINOLI Massimo
- **➢ WATRIN Simon**
- ➤ LAMBERT Jean
- ➤ MORIN Maurice
- > THEVENIN Gifbert
- MAROLHO José
- **➤ MONIOT Christophe**
- ➤ NAUDIN Hubert
- > PROUIN Laurent
- ➤ V!VARELLI Danièle
- ➤ ZANON Jean Luc
- ➤ BRIY Christelle
- ➢ RICHIER René

### Participants non élus:

- BREUIL Florence
- **➢ BONTEMPS Anthony**

## ➤ LEONARD Jean-Baptiste

Nombre de membres votants: 39/55

Le quorum étant atteint, il a été, procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité. Mme Gilberte BALLIEU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président demande le rajout du point suivant :

Rénovation du chauffage du groupe scolaire de Damvillers dans le cadre du point n'8

## Ordre du jour :

- Attribution du lot 2 du marché de réhabilitation du commerce et du logement à Saint-Laurent-sur-Othain.
- 2. Fixation des montants des loyers de l'ensemble immobilier (commerce et logement) de Saint-Laurent-sur-Othain.
- 3. Fixation du montant du loyer du commerce de Damvillers.
- 4. Décisions modificatives budgétaires Budget général.
- 5. Fixation d'un montant à facturer en cas de perte d'un badge de restauration scolaire.
- 6. Bilan des crèches :
  - 6.1 Bilan annuel des multi accueil de Spincourt et Arrancy-sur-Crusnes.
  - 6.2 Bilan annuel de ALYS pour la micro-crèche de Damvillers.
- 7 Sollicitation de la DRAC pour une demande d'appui technique et financier sur le site du canon de Duzey.
- 8 Dépôt de dossiers complémentaires à la DETR 2019 :
  - 8.1 Installation de panneaux d'information électroniques.
  - 8.2 Aménagements extérieurs des locaux administratifs de la CODECOM à Damvillers.
  - 8.3 Installation d'un dispositif d'isolation phonique pour la salle de restauration du groupe scolaire de Dommary-Baroncourt.
  - 8.4 Rénovation du chauffage du groupe scolaire de Damvillers.
- 9 Etude et vote d'une subvention au GIDACT pour le festival « Les Pioupious de Léon ».
- 10 Proposition de convention de financement du projet Très Haut Débit par la Région Grand Est.
- 11 Avis sur le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage de la Meuse 2019-2025.
- 12 Démarche d'élaboration du contrat local de santé avec l'ARS Grand Est.
- 13 Modification de l'organigramme de la CODECOM de Damvillers Spincourt.
- 14 Questions diverses

En préambule, le Président demande à l'assemblée si des observations sont à formuler quant au procès verbal du dernier Conseil Communautaire. A l'unanimité le procès verbal du 25 septembre 2019 est approuvé.

## 1. ATTRIBUTION DU LOT 2 DU MARCHE DE REHABILITATION DU COMMERCE ET DU LOGEMENT A SAINT-LAURENT-SUR-OTHAIN

AFFAIRE N° 2019-11-13-01

Le Président informe les conseillers communautaires que le lot n° 2 du marché de travaux de réhabilitation d'un commerce et d'un logement à Saint-Laurent-sur-Othain avait été déclaré infructueux.

Une nouvelle consultation a par conséquent été réalisée.

Une seule offre a été proposée par l'entreprise PALAZZO SARL.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment les compétences « politique du logement et du cadre de vie », et « action de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté »,

Considérant le marché de travaux et la procédure de mise en concurrence réalisée,

Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé par l'atelier d'architecture VIOT, maître d'œuvre du projet,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré décide de retenir l'entreprise suivante pour effectuer les prestations du lot n° 2 du marché « Réhabilitation d'un commerce et d'un logement à Saint Laurent sur Othain ».

| Lot              | DESIGNATION                     | ENTREPRISE   | ESTIMATIF<br>En € HT | MONTANT HT |
|------------------|---------------------------------|--------------|----------------------|------------|
| 2 Munc occurrent | MURS OSSATURE BOIS / COUVERTURE | PALAZZO SARL | 72 500,00            | 66 984,72  |
| 2                | MURS OSSATURE BOIS / COUVERTURE |              | nte laine de bois    | 3 052,54   |
|                  | TOTAL AVEC VARIANTE             |              |                      | 70 037,26  |

Autorise le Président à signer et déposer tout document nécessaire.

Voix pour: 39 Voix contre: 0 Abstention: 0

# 2. FIXATION DES MONTANTS DES LOYERS DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER (COMMERCE ET LOGEMENT) DE SAINT-LAURENT-SUR-OTHAIN

AFFAIRE N° 2019-11-13-02

Le Président informe les conseillers communautaires que le porteur de projet de la boulangerie de Saint Laurent s'est désisté.

Néanmoins deux autres porteurs de projets ont sollicité la CODECOM pour l'installation de leur activité dans cet immeuble. Ainsi le local commercial serait partagé comme suit :

- un espace pâtisserie, avec salon de thé et espace de production,
- un espace salon d'esthétique, avec salon et onglerie.

Un espace commun composé d'une circulation et de sanitaires est également prévu dans le projet de réhabilitation.

Par ailleurs, le projet de réhabilitation prévoit une séparation des parties commerciales et de la partie habitation, afin de garantir une indépendance du logement. Cela permet de louer la partie habitation à un locataire différent des porteurs de projets commerciaux.

En outre la gestion du logement pourra entrer dans le mandat de gestion confié à l'agence immobilière.

Un loyer progressif des locaux commerciaux reste envisagé afin d'aider les porteurs de projet à lancer l'activité.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence action de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté.

Considérant les projets présentés par les porteurs de projets.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

✓ Décide d'appliquer les loyers suivants pour les deux commerces et le logement de Saint Laurent sur Othain.

|                         | Loyer mensuel HT<br>2 premières années | Loyer mensuel HT<br>Années suivantes |  |
|-------------------------|--|--------------------------------------|--|
| Patisserie salon de thé | 200 €                                  | 400 €                                |  |
| Salon d'esthétique      | 100 €                                  | 200 €                                |  |
| Logement                | 500€                                   |                                      |  |

- ✓ Décide qu'un loyer additionnel pourra être appliqué si la collectivité doit investir dans une partie du matériel.
- ✓ Décide de fixer une caution de 400 € HT pour le local Pâtisserie salon de thé,
- ✓ Décide de fixer une caution de 200 € HT pour le salon d'esthétique.
- ✓ Autorise le Président à signer les baux commerciaux avec les porteurs de projet.

Voix pour : 39 Voix contre : 0 Abstention : 0

## 3. FIXATION DU MONTANT DU LOYER DU COMMERCE DE DAMVILLERS

Affaire N° 2019-11-13-03

Le président informe les membres du conseil qu'une délibération avait été prise le 17 octobre 2018 pour fixer le montant du loyer du commerce de Damvillers.

Il rappelle que ce commerce était initialement destiné à un débit de tabac accolé à un fonds de commerce, imposant ainsi une gestion sous le statut d'une location gérance pendant une durée minimum de 3 ans.

Or le projet à évolué et le débit de tabac a été retiré, par conséquent la prise en charge du fonds de commerce n'est plus nécessaire.

Il convient donc de définir un loyer pour la location du matériel et de l'immeuble seul.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence action de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté,

Considérant que le futur commerce ne fait plus l'objet d'une location gérance,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

✓ Décide de fixer le loyer suivant pour le commerce de Damvillers :

#### Deux premières années :

Loyer mensuel bâtiment : 250 € HT
 Loyer mensuel matériel : 150 € HT

## Années suivantes :

Loyer mensuel bâtiment : 450 € HT
 Loyer mensuel matériel : 150 € HT

- ✓ Décide de fixer une caution de 600 € HT.
- ✓ Autorise le Président à signer le bail commercial avec le porteur de projet.

Voix pour: 39 Voix contre: 0 Abstention: 0

## 4. DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES — BUDGET GÉNÉRAL.

## AFFAIRE N° 2019-11-13-04

## **FONCTIONNEMENT**

| Article | Libellé                                | BP 2019 | DM1    | TOTAL BUDGET |  |
|---------|--|---------|--------|--------------|--|
| 011     | Charges à caractères général           | 754677  | 0      | 754677       |  |
| 615231  | Entretien et réparation de voirie      | 210000  | -80000 | 130000       |  |
| 23      | Virement à la section d'investissement | 544677  | 80000  | 624677       |  |

## **INVESTISSEMENT**

| Article | Libellé                   | BP 2019 | DM1   | TOTAL BUDGET |
|---------|---------------------------|---------|-------|--------------|
| 21      | Virement de la section de |         |       |              |
|         | fonctionnement            | 544677  | 80000 | 624677       |

## OP 112 - PROGRAMME VOIRIE 2019

| Article | Libelié            | BP 2019 | DM1   | TOTAL BUDGET |
|---------|--------------------|---------|-------|--------------|
| 21      | Immo corporelles   | 350000  | 80000 | 430000       |
| 21751   | Réseaux de voiries | 350000  | 80000 | 430000       |

## **OP 064 - AMENAGEMENT DE TERRAINS**

| Article | Libellé            | BP 2019 | DM1    | TOTAL BUDGET |
|---------|--------------------|---------|--------|--------------|
| 21      | immo corporelles   | 310000  | -22000 | 288000       |
| 21751   | Réseaux de voiries | 310000  | -22000 | 288000       |

## OP 079 - VOIRIE 2018

| Article | Libellé            | BP 2019 | DM1   | TOTAL BUDGET |
|---------|--------------------|---------|-------|--------------|
| 21      | Immo corporelles   | 244000  | 32000 | 276000       |
| 21751   | Réseaux de voiries | 244000  | 32000 | 276000       |

## OP 073 - VOIRIE 2017

| Article | Libellé            | BP 2019 | DM1    | TOTAL BUDGET |
|---------|--------------------|---------|--------|--------------|
| 21      |                    | 105470  | -25000 | 80470        |
| 21751   | Réseaux de voiries | 105470  | -25000 | 80470        |

## OP 080 - MAGMA

| Article | Libellé       | BP 2019 | DM1    | TOTAL BUDGET |
|---------|---------------|---------|--------|--------------|
| 23      | Immo en cours | 269506  | -40000 | 229506       |
| 2313    | Construction  | 269506  | -40000 | 229506       |

## **OP 061 - INSTALLATION COMMERCE**

| Article | Libellé       | BP 2019 | DM1   | TOTAL BUDGET |
|---------|---------------|---------|-------|--------------|
| 23      | Immo en cours | 230000  | 15000 | 245000       |
| 2313    | Construction  | 230000  | 15000 | 245000       |

### **OP 072 - COMPLEXE SPORTIF DE DAMVILLERS**

| Article | Libellé       | BP 2019 | DM1   | TOTAL BUDGET |
|---------|---------------|---------|-------|--------------|
| 23      | Immo en cours | 140000  | 40000 | 180000       |
| 2313    | Construction  | 140000  | 40000 | 180000       |

### **OPERATIONS POUR COMPTES DE TIERS**

### Dépense

| Article    | Libellé                          | BP 2019 | DM1    | TOTAL BUDGET |
|------------|----------------------------------|---------|--------|--------------|
| 45         | Comptabilité distincte rattachée | 0       | 230000 | 230000       |
| 4581934626 | Voirie Rouvrois 2019             | 0       | 20000  | 20000        |
| 4581934627 | Voirie Vittarville 2019          | 0       | 20000  | 22000        |
| 4581934625 | Voirie Nouillonpont 2019         | 0       | 12000  | 12000        |
| 4581934624 | Voirie Billy 2019                | 0       | 178000 | 178000       |

#### Recette

| Article    | Libellé                          | BP 2019 | DM1    | TOTAL BUDGET |
|------------|----------------------------------|---------|--------|--------------|
| 45         | Comptabilité distincte rattachée | 0       | 230000 | 230000       |
| 4582934626 | Voirie Rouvrois 2019             | 0       | 20000  | 20000        |
| 4582934627 | Voirie Vittarville 2019          | 0       | 20000  | 22000        |
| 4582934625 | Voirie Nouillonpont 2019         | 0       | 12000  | 12000        |
| 4582934624 | Voirie Billy 2019                | 0       | 178000 | 178000       |

Total DM 1 0

Voix pour: 39 Voix contre: 0 Abstention: 0

## 5. FIXATION D'UN MONTANT A FACTURER EN CAS DE PERTE D'UN BADGE DE RESTAURATION SCOLAIRE.

AFFAIRE N° 2019-11-13-05

Le Président informe les membres du conseil communautaire que les collégiens possèdent un badge afin de pointer quotidiennement leur présence au service de restauration scolaire. Gratuit et numéroté, ce badge est distribué aux élèves le jour de la rentrée scolaire, sous réserve de leur inscription aux services de restaurations scolaires. Ce badge suivra l'élève tout au long de sa scolarité au collège.

Le règlement des services périscolaires voté par le conseil communautaire le 10 juillet 2019 stipule qu'en cas de perte, de vol ou de détérioration, il sera facturé à la famille.

Il convient donc de fixer le prix de facturation d'un badge pour les collégiens.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt,

Communauté de Communes de Damvillers Spincourt Conseil Communautaire du 13 novembre 2019 - Page 7 Considérant le règlement des services périscolaires et de restauration scolaire du collège de Damvillers.

Considérant qu'il est nécessaire de refacturer les badges de restauration scolaire en cas de perte, de vol ou de détérioration.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré décide :

Les badges à remplacer seront facturés 20 euros aux familles.

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire.

Voix pour: 39 Voix contre: 0 Abstention: 0

## 6. BILAN DES CRECHES:

## 6.1 BILAN ANNUEL DES MULTI ACCUEIL DE SPINCOURT ET ARRANCY-SUR-CRUSNES

Le Président présente à l'assemblée les résultats financiers des deux crèches intercommunales pour l'année 2018.

|                        | Pomme<br>de Reinette | Pomme d'Api |   | Pomme de<br>Reinette | Pomme d'Api |
|------------------------|----------------------|-------------|---|----------------------|-------------|
| C                      | HARGES en € T        | rc          | PROI                                      | OUITS en € TTC       | ,           |
| Achats                 | 26 390,16            | 29 179,45   | Remboursement sur rémunération            | 13 271,83            | 8 264,54    |
| Frais de personnel     | 209 742,65           | 216 421,97  | Prestations de<br>services PSU CAF<br>MSA | 96 652,95            | 117 647,09  |
| Services<br>extérieurs | 5 687,97             | 5 614,48    | Remboursement<br>CEJ                      | 44 01 4,49           | 37 677,39   |
| Participations         | 1 656,50             | 1 656,50    | Produits exceptionnels                    | 0                    | 0           |
| Charges<br>financières | 1,20                 | 0           | Participation familles                    | 63 687,57            | 47 707,18   |
|                        |                      |             | Reste à charge                            | -25 760,64           | -41 485,20  |
| TOTAL                  | 243 387,48           | 252 781,40  | TOTAL                                     | 217 626,84           | 211 296,20  |

Ce bilan fait apparaître un reste à charge pour la collectivité de 25 760,64 € pour la crèche Pomme de Reinette et de 41 485,20 € pour la crèche Pomme d'Api, soit un total de 67 245,84 €.

Le reste à charge initial au moment de la création des structures était estimé à 1 000 € par place d'accueil par site.

La Caisse d'Allocations Familiales a imposé plusieurs prestations obligatoires aux gestionnaires de structures petite enfance pour garantir une prestation de service unique (PSU) minimale : la fourniture de repas et de lait infantile et la fourniture de changes. Les surcoûts de ces nouvelles prestations ont été estimés à 1 000 € par enfant.

En outre, le remplacement de personnel sur la crèche de Spincourt a généré des surcoûts car les arrêts de courte durée et répétitifs ne font pas l'objet de remboursement des assurances.

Par conséquent, le reste à charge par enfant est estimé à 1 515,33 € sur la crèche Pomme de Reinette et à 2 440,31 € sur la crèche Pomme d'Api ; soit une moyenne de 1 977,82 €.

#### 6.2 BILAN ANNUEL DE ALYS POUR LA MICRO-CRECHE DE DAMVILLERS

AFFAIRE N° 2019-11-13-06

Le Président présente le bilan de la micro-crèche les Cigognes en séance.

| DEPENSES                    |              | RECE  | TTES          |
|-----------------------------|--------------|---|---------------|
| Achats                      | 17 762,74 €  | Remboursement sur rémunération                | 2 109,49 €    |
| Frais de personnel          | 114 411,80 € | Prestations de<br>services PSU CAF<br>MSA CEJ | 119 002,29 €  |
| Services extérieurs         | 23 788,36 €  | Produits des activités annexes                | 283,50 €      |
| Participations              | 9 667,47 €   | Produits exceptionnels                        | 403,20 €      |
| Charges financières         | 0€           | Dotations et participations                   | 60 005,67 €   |
| Dotation aux amortissements | 5 568,87 €   | Autres produits de gestion courante           | 333,09 €      |
|                             |              | Subvention exploitation CAF                   | 10 000,00     |
|                             |              | Reste à charge                                | - 20 938,00 € |
| TOTAL                       | 171 199,24 € | TOTAL   | 171 199,24 €  |

Vu la concession de service public pour la gestion de la micro-crèche des Cigognes en date du 11 juin 2018,

Vu l'article L1411-3 du CGCT, relatif aux délégations de service public, imposant la présentation chaque année avant le 1<sup>er</sup> juin d'un rapport comportant une analyse de la qualité de service et les comptes retraçant les opérations liées au service délégué.

Considérant que la Communauté de Communes verse une participation calculée sur le budget prévisionnel, à ALYS dans le cadre de la concession pour soutenir le fonctionnement de la micro-crèche mais que cette participation ne peut avoir pour effet de créer un excédent au profit du délégataire.

Considérant les participations intercommunales inscrites aux budgets prévisionnels, documents contractuels annexés aux 2 conventions de Délégation de Service Public de septembre 2015 à août 2018 et de septembre 2018 à août 2021, respectivement de 23 969.00 € et 21 875,25 €,

Considérant la participation intercommunale de 38 851,25 € calculée pour l'équilibre du bilan 2018 de la micro-crèche et déclarée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse.

Considérant les mandatements effectués en 2018 pour un montant de 19 175,20 €, Considérant la facture de régularisation 2018 émise par ALYS d'un montant 6 497,70 €, Considérant qu'il convient de verser le solde de l'année 2018, soit 13 178,35 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire : Approuve le bilan moral et financier de ALYS, Autorise le versement de 13 178,35 €, solde de la participation 2018. Autorise le Président à signer tout document nécessaire.

Voix pour: 39 Voix contre: 0 Abstention: 0

## 7. SOLLICITATION DE LA DRAC POUR UNE DEMANDE D'APPU! TECHNIQUE ET FINANCIER SUR LE SITE DU CANON DE DUZEY

AFFAIRE N° 2019-11-13-07

Le Président informe les membres du conseil : le site du Canon de Duzey est classé Monument Historique depuis 1924. Il s'agit d'un des atouts touristiques majeurs de la Communauté de Communes, accentué en 2014 par la livraison d'un canon français de même époque et de taille semblable, offerte par le Conseil Départemental.

Une convention signée le 30/11/2018 entre l'ONF, la Commune de Duzey et la Communauté de Communes, permet à la Communauté de Communes de réaliser toute tâche d'entretien et de conservation utiles à la sauvegarde et la conservation du site,

Or, d'inquiétants signes de dégradation de l'ouvrage sont apparus au cours de cette année. Le maire de Duzey a pris un arrêté interdisant au public de se rendre sur la plateforme en béton qui entoure la cuve du canon.

C'est pourquoi des études avec un architecte du patrimoine semblent nécessaires à la préservation et la conservation du site.

La DRAC Grand Est peut accompagner la Communauté de Communes dans ce projet en qualité d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. La mission consistera à réaliser les Documents Consultatifs des Entreprises, ainsi que l'analyse des offres estimées à 50 000 €.

L'étude sera lancée au cours du premier semestre 2020 et devrait durer 4 à 6 mois.

- M. Michel COLLIGNON s'interroge sur le montant estimé de l'étude : cette somme importante pourrait être affectée directement à la réalisation de travaux d'urgence, comme une dalle en béton.
- ➤ Le Président précise, que le site étant classé Monument Historique, il est interdit d'entreprendre des travaux sans l'autorisation de la DRAC et l'intervention d'un architecte agréé. Par ailleurs, le plan de financement proposé peut permettre de ne débourser que 5 000 € sur l'étude: les projets portant sur les monuments historiques peuvent prétendre à des aides financières à hauteur de 90%.

Vu les compétences obligatoires et les statuts de la Communauté de Communes intégrant le site de Duzey comme site d'intérêt communautaire,

Vu l'arrêté de classement parmi les Monuments Historiques du 7 février 1924.

Considérant la nécessité de réaliser des études avec un architecte du patrimoine dans l'objectif de préservation et de conservation du site,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- ✓ Décide de solliciter les services de la DRAC Grand Est pour accompagner la Communauté de Communes dans ce projet en qualité d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.
- ✓ Approuve le budget prévisionnel suivant.

| DEPENSES                             |          | RECETTES          |      |          |
|--------------------------------------|----------|-------------------|------|----------|
| Etudo marto ana                      |          | AUTOFINANCEMENT   | 10%  | 5 000 €  |
| Etudes menées par<br>l'Architecte du | 50 000 € | DRAC GRAND EST    | 50%  | 25 000 € |
| Patrimoine                           | 30 000 € | REGION GRAND EST  | 20%  | 10 000 € |
| ratrimoine                           |          | DEPARTEMENT MEUSE | 20%  | 10 000 € |
| TOTAL                                | 50 000 € | TOTAL             | 100% | 50 000 € |

- ✓ Autorise le Président à solliciter des subventions auprès de la DRAC Grand Est, du Conseil Régional Grand Est et du Conseil Départemental Grand Est.
- ✓ Autorise le Président à signer tout document nécessaire.

Voix pour: 39 Voix contre: 0 Abstention: 0

## 8. DEPOT DE DOSSIERS COMPLEMENTAIRES A LA DETR 2019 :

Le Président informe les conseillers communautaires : la Communauté de communes a été sollicitée par la Préfecture pour éventuellement déposer des dossiers complémentaires à la DETR 2019. En effet, certains dossiers déposés par les collectivités dans le Département de la Meuse ont été abandonnés, laissant une enveloppe disponible pour de nouveaux projets. Le conseil communautaire est donc sollicité pour se prononcer sur les dossiers suivants :

## 8.1 INSTALLATION DE PANNEAUX D'INFORMATION ELECTRONIQUES

AFFAIRE N° 2019-11-13-08

Le conseil communautaire décide :

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment les compétences aménagement numérique et technologies d'information et de communication,

Vu le projet d'installation de panneaux d'information à proximité des pôles de la CODECOM à Spincourt et à Damvillers,

Considérant l'éligibilité du projet à la DETR,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de présenter au financement DETR le dossier d'installation de panneaux d'information électronique selon le plan de financement ci-après.

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire.

## PLAN DE FINANCEMENT sur la base de 3 panneaux

| DEPENSES                         | MONTANT<br>€ HT | DEPENSES<br>ELIGIBLES | RECETTES             | % total projet | %<br>dépenses<br>éligibles | MONTANT<br>€ HT |
|----------------------------------|-----------------|-----------------------|----------------------|----------------|----------------------------|-----------------|
| PANNEAUX<br>D'INFORMATIONS       | 57 086,40       | 51 540,00             | DETR                 | 64,8%          | 70,00%                     | 48 590,00       |
| Fourniture<br>panneaux           | 48 687,00       | 48 687,00             |                      |                |                            |                 |
| Installation                     | 2 853,00        | 2 853,00              |                      |                |                            |                 |
| Maintenance<br>annuelie          | 3 750,00        | 0                     |                      |                |                            |                 |
| Liaison sans fils<br>GPRS        | 1 260,00        | 0                     |                      |                |                            |                 |
| Hébergement<br>serveur           | 536,40          | 0                     |                      |                |                            |                 |
| TRAVAUX GENIE<br>CIVIL           | 17 874,38       | 17 874,38             |                      |                |                            |                 |
| Terrassement fouilles et massifs | 16 133,00       | 16 133,00             | AUTOFIN-<br>ANCEMENT | 35,2%          | 30,00%                     | 26 370,78       |
| Raccordement<br>électrique       | 1 741,38        | 1 741,38              |                      |                |                            |                 |
| TOTAL                            | 74 960,78       | 69 414,38             | TOTAL                | 100%           | 100%                       | 74 960,78       |

Voix pour: 39 Voix contre: 0 Abstention: 0

## 8.2 AMENAGEMENTS EXTERIEURS DES LOCAUX ADMINISTRATIFS DE LA CODECOM A DAMVILLERS

AFFAIRE N° 2019-11-13-09

Le conseil communautaire décide :

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt,

Vu le projet d'aménagements extérieurs des locaux administratif de la CODECOM à Damvillers,

Considérant l'éligibilité du projet à la DETR,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de présenter au financement DETR le dossier d'aménagements extérieurs des locaux administratifs de la CODECOM à Damvillers selon le plan de financement ci-après.

## Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire.

## PLAN DE FINANCEMENT

| DEPENSES   | MONTANT<br>€ HT | DEPENSES<br>ELIGIBLES | RECETTES             | % total projet | %<br>dépenses<br>éligibles | MONTANT<br>€ HT |
|--|-----------------|-----------------------|----------------------|----------------|----------------------------|-----------------|
| TRAVAUX:   | 40 226,93       | 27 432,42             | Subventions          | 80%            |                            | 45 589,00       |
| Travaux de préparation + dossier récolement (1)  | 2123,00         | 1 443,64              | DETR                 | 46,7%          | 61,6%                      | 24 665,00       |
| Terrassements généraux(2)  | 6 910,58        | 3 386,18              | CAF                  | 33,3%          |                            | 17 574,00       |
| Voirie: Nivellement fonds de<br>forme, fondation GNT, couche<br>de base en grave laitier,<br>revêtement chaussée en<br>enrobés, accotement GNT,<br>bordure T2                      | 8 590,75        | 0,00                  |                      |                |                            |                 |
| Zone de Stationnement<br>végétalisée paysagère   | 11 655,00       | 11 655,00             |                      |                |                            |                 |
| Cheminement piéton paysager<br>(bordurette P + revêtement<br>béton désactivé)  | 5 347,60        | 5 347,60              |                      |                |                            |                 |
| Prise véhicule électrique<br>(terrassement pour fourreau et<br>fourreau électrique)  | 2 100,00        | 2 100,00              |                      |                |                            |                 |
| Portail coulissant   | 3 500,00        | 3 500,00              |                      |                |                            |                 |
| AIRE DE JEUX   |                 |                       |                      |                |                            |                 |
| Fourniture et pose de structure de jeu ludique, banc avec corbeille pour enfant, banc avec corbeille adulte, panneau d'information, dalle béton avec surface amortissante, clôture | 12 590,00       | 12 590,00             | AUTOFINAN<br>-CEMENT | 20%            |                            | 10 563,93       |
| TOTAL  | 52 816,93       | 40 022,42             | TOTAL                |                | 100%                       | 52 816,93       |

<sup>(1)</sup> pour les travaux de préparation et le dossier de récolement un prorata du montant des dépenses éligibles retenues a été réalisées (68%)

Voix pour: 39 Voix contre: 0 Abstention: 0

<sup>(2)</sup> pour les travaux de terrassement généraux : la structure de voirie correspond à un terrassement de 97,5 m3 (50cm de profondeur) > cela représente 51% du terrassement envisagé : le reste est dévolu à l'aire de stationnement et au cheminement piéton > 49% des dépenses de terrassement sont donc retenues comme éligibles

## 8.3 INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ISOLATION PHONIQUE POUR LA SALLE DE RESTAURATION DU GROUPE SCOLAIRE DE DOMMARY-BARONCOURT

### AFFAIRE N° 2019-11-13-10

Le conseil communautaire décide :

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.

Vu le projet d'installation d'un dispositif d'isolation phonique pour la salle de restauration du groupe scolaire de Dommary Baroncourt,

Considérant l'éligibilité du projet à la DETR,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de présenter au financement DETR le dossier d'installation d'un dispositif d'isolation phonique pour la salle de restauration du groupe scolaire de Dommary Baroncourt selon le plan de financement ciaprès.

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire.

## **PLAN DE FINANCEMENT**

| DEPENSES  | MONTANT €<br>HT | RECETTES        | %      | MONTANT €<br>HT |
|---|-----------------|-----------------|--------|-----------------|
| Fourniture des cubes acoustiques et capteurs muraux | 9 590,00        | DETR            | 80,00% | 11 936,00       |
| Fourniture des 5 écrans sur pieds                   | 2 930,00        |                 |        |                 |
| Pose des dispositifs                                | 2 400,00        | AUTOFINANCEMENT | 20,00% | 2 984,00        |
| TOTAL   | 14 920,00       | TOTAL           | 100%   | 14 920,00       |

Voix pour: 39 Voix contre: 0 Abstention: 0

## 8.4 RENOVATION DU CHAUFFAGE DU GROUPE SCOLAIRE DE DAMVILLERS

AFFAIRE N° 2019-11-13-11

Le conseil communautaire décide :

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire,

Vu le projet de rénovation du chauffage du groupe scolaire de Damvillers, Considérant l'éligibilité du projet à la DETR, Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de présenter au financement DETR en priorité le dossier de rénovation du chauffage du groupe scolaire de Damvillers selon le plan de financement ci-après.

Par ailleurs, conformément à l'article 35 du code des marchés publics, ce dossier permet d'invoquer l'urgence impérieuse afin de passer un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence. Le maintien des équipements en l'état étant impossible, un risque de panne majeur du chauffage mettrait en péril la santé ou la sécurité des enfants et du personnel du groupe scolaire de Damvillers.

Le Président précise que 3 devis seront demandés en urgence à des entreprises compétentes, capables de réaliser les travaux dans les meilleurs délais pour pallier cette situation imprévisible.

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire.

## PLAN DE FINANCEMENT

| DEPENSES                | MONTANT €<br>HT | RECETTES        | %      | MONTANT €<br>HT |
|-------------------------|-----------------|-----------------|--------|-----------------|
| Remplacement chaufferie | 53 060,00       | DETR            | 80,00% | 42 448,00       |
|                         |                 | AUTOFINANCEMENT | 20,00% | 10 612,00       |
| TOTAL                   | 53 060,00       | TOTAL           | 100%   |                 |

Voix pour: 39 Voix contre: 0 Abstention: 0

## 9. ETUDE ET VOTE D'UNE SUBVENTION AU GIDACT POUR LE FESTIVAL « LES PIOUPIOUS DE LEON »

AFFAIRE N° 2019-11-13-12

Le président informe les conseillers communautaires que le GIDACT a été choisi pour porter l'organisation du festival « les Pioupious de Léon ».

Le Président rappelle aux conseillers communautaires le festival de spectacles à destination jeune public ayant pour thème Noël dans la Grande Guerre créé en 2015 par le Syndicat d'Initiative du Pays de Spincourt, en partenariat avec la Communauté de Communes, à Mangiennes. Une seconde édition eut lieu en 2017, à Damvillers et Mangiennes portée par Tourisme Damvillers Spincourt et la CODECOM.

Le festival accueille gratuitement toutes les écoles de la Communauté de Communes pour offrir un spectacle à tous les enfants du territoire, et propose des animations pour les familles, en dehors du temps scolaire.

La troisième édition se déroulera du 9 au 14 décembre et sera portée par le GIDACT.

Le thème de cette année est la musique.

3 spectacles sont retenus pour la programmation scolaire du festival :

- AVANT LES MOTS, spectacle de musique préhistorique, pour les crèches et les très petites sections de Maternelle
- LES CONTES FEEROCK, spectacle de contes musicaux, pour les clases des moyennes et grandes sections de maternelles et les CP-CE1
- LES CONTES DU CHAT PERCHÉ, opéra Jeune Public, pour les classes de CE2, CM1, CM2 et collèges.

Cette programmation sera répartie, selon les jours et les spectacles, entre Spincourt, Damvillers, Nouillonpont et Arrancy-sur-Crusnes.

## Des animations « tous-publics » seront également proposées :

- A MANGIENNES LE MERCREDI 11 DECEMBRE DE 14H A 18H
  Une demi-journée dédiée à la petite enfance, avec des ateliers divers, des stands de partage parents/enfants, un espace sensoriel et de manipulation pour les tous petits, la venue du Père Noël et le spectacle « Avant les Mots » (à partir de 6 mois)
- A MANGIENNES LE VENDREDI 13 DECEMBRE A PARTIR DE 18H30
  Une grande soirée d'animations avec 3 spectacles musicaux, la chorale des Pioupious
  (créée par les élèves des écoles, en partenariat avec l'INECC), un défilé aux flambeaux, un feu d'artifice, une fête de la soupe...
- A ARRANCY LE SAMEDI 14 DECEMBRE A PARTIR DE 20H30 Une soirée de concerts rap organisée en partenariat avec la MJC du Verdunois. Au programme : Furax Barbarossa ; Stratégie de Paix ; Israel Métis.

Le GIDACT ne détenant pas le fond de roulement nécessaire au paiement intégral de toutes les factures des différents prestataires et des fournitures, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle destinée à financer cette manifestation.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence action sociale d'intérêt communautaire,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré autorise le versement d'une subvention de 10 000 euros au GIDACT pour l'organisation du festival « Les Pioupious de Léon ». Le Président est autorisé à signer tous documents nécessaires à cette affaire.

Voix pour: 39 Voix contre: 0 Abstention: 0

## 10. PROPOSITION DE CONVENTION DE FINANCEMENT DU PROJET TRES HAUT DEBIT PAR LA REGION GRAND EST

AFFAIRE N° 2019-11-13-13

Le président informe les membres du conseil communautaire que la Région Grand Est met en œuvre un réseau d'initiative publique (RIP) et en est, à ce titre le porteur et l'autorité délégante du contrat de délégation de service public pour la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation du Très Haut Débit (THD) sur le territoire de 7

départements du Grand Est. Ce contrat a été signé le 25 juillet 2017 pour une durée de 35 ans avec la société LOSANGE.

Le contrat de concession conclu entre la Région et LOSANGE prévoit une subvention publique globale de 222.31 millions d'euros. La Région assurera le préfinancement intégral de cette contribution, en sa qualité de maître d'ouvrage et supportera également les frais de portage et financiers inhérents qu'elle ne répercutera pas aux co-financeurs publics.

La participation financière forfaitaire des EPCI au projet THD Losange a été arrêtée selon un principe de péréquation, avec un montant forfaitaire de 100 € par prise téléphonique recensée.

Toutefois, sur proposition du Département de la Meuse, la Région Grand Est a sollicité le GIP Objectif Meuse pour une participation au projet, au bénéfice de l'ensemble des EPCI de la Meuse.

Ainsi le GIP prend en charge 50 % de la contribution de chaque EPCI meusien soit une contribution de 50 € par prise pour le déploiement du THD. Les CODECOM prennent en charge le solde de 50 €.

Pour la CODECOM de Damvillers Spincourt, la participation financière globale est chiffrée sur la base de 4 897 prises, soit 244 850 €.

Cette contribution serait versée à la Région par appels de fonds annuels, à raison d'un lissage sur les 5 années de travaux, soit 20% par an, à partir de l'exercice budgétaire 2019, selon le tableau suivant :

| ANNEE | PART | CONTRIBUTION ANNUELLE |
|-------|------|-----------------------|
| 2019  | 20%  | 48 970 €              |
| 2020  | 20%  | 48 970 €              |
| 2021  | 20%  | 48 970 €              |
| 2022  | 20%  | 48 970 €              |
| 2023  | 20%  | 48 970 €              |

Il convient donc de signer une convention de financement pour la réalisation du réseau d'initiative publique régional de très haut débit sur 7 départements du Grand Est avec la Région Grand Est afin de fixer les modalités de la participation financière de la CODECOM de Damvillers Spincourt aux dépenses d'investissement relatives à la mise en œuvre du THD, en application de sa prise de compétence, par transfert des communes membres « aménagement numérique ».

Les crédits n'étant pas programmés pour cette opération sur le budget primitif 2019, la Région Grand Est propose deux solutions alternatives :

- Soit la contribution totale sera répartie sur 4 années à partir de 2020 pour un montant annuel de 61 212.50 €.
- Soit la contribution 2019 sera reportée sur l'année 2020, donnant une contribution pour l'année 2020 de 97 940 €. Les contributions des 3 années suivantes seraient conservées à un montant de 48 970 €.

Vu les statuts de la communauté de communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence aménagement numérique,

Considérant le projet de convention de financement proposé par la Région Grand Est pour la réalisation du réseau d'initiative publique régional de très haut débit sur 7 départements du Grand Est.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- ✓ autorise le Président à signer la convention de financement du THD en Meuse avec la Région Grand Est,
- ✓ Décide de modifier sa contribution annuelle afin qu'elle soit répartie sur 4 années à partir de 2020 pour un montant annuel de 61 212,50 euros.
- ✓ Autorise le Président à signer tout document nécessaire à cette affaire.

Voix pour: 39 Voix contre: 0 Abstention: 0

## 11. AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DE LA MEUSE 2019-2025

AFFAIRE N° 2019-11-13-14

Le Président informe les membres du conseil communautaire que la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Meuse est entrée dans sa dernière phase.

En effet, l'Etat initie la mise en œuvre du schéma départemental et son suivi. Le schéma départemental avait été approuvé conjointement par le Préfet et le Président du conseil départemental le 31 mars 2011 et doit être révisé au moins tous les 6 ans.

Or, selon la procédure mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, le schéma départemental doit être approuvé par les EPCI.

Le Président présente les grandes lignes du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage en Meuse aux conseillers communautaires, puis résume les prescriptions qui concernent la CODECOM de Damvillers-Spincourt :

Concernant les aires permanentes d'accueil: le rapport préconise la création d'un terrain de halte sur le secteur Nord du Département, regroupant les CODECOM de Damvillers Spincourt, du Pays de Montmédy et du pays de Stenay Val Dunois, susceptible d'accueillir des groupes de 20 à 30 caravanes.

Le schéma indique que ces 3 CODECOM devront participer au financement de sa création et de sa gestion annuelle.

Concernant les terrains familiaux locatifs publics: accompagnement des EPCI pour engager une réflexion visant le traitement des situations illicites durables hors des aires d'accueil. Sont concernées les situations des ménages installés sans droit ni titre et des ménages propriétaires identifiés dans le cadre du diagnostic initial. Pour la

CODECOM, 3 situations ont été relevées à Amel-sur-l'Etang, Billy-sous-Mangiennes et Spincourt.

Vu la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement,

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

Vu la loi n°2015-991, portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRé), du 7 août 2015 donnant désormais la compétence aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour la mise en œuvre totale du schéma : pour l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires permanentes d'accueil, des aires de grand passage et des terrains familiaux locatifs.

Vu les statuts de la communauté de communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage,

Après avoir consulté les communes du territoire et constaté que les prescriptions du schéma départemental n'étaient pas coordonnées avec les réalités du terrain, aucun besoin n'ayant été identifié,

Considérant que le terrain familial locatif public situé à Damvillers suffit,

Considérant le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage présenté en séance,

Au regard de ces constatations, le Président propose au conseil communautaire de donner un avis défavorable au projet de schéma départemental tel qu'il est rédigé.

Le conseil communautaire donne un avis défavorable au projet de schéma départemental, pour les sujets qui concernent le territoire.

Voix pour: 39 Voix contre: 0 Abstention: 0

## 12. DEMARCHE D'ELABORATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE AVEC L'ARS GRAND EST

AFFAIRE N° 2019-11-13-15

Le Président indique aux conseillers communautaires que les Contrats Locaux de Santé (CLS) sont un instrument de consolidation du partenariat local sur les questions de santé.

Les missions des CLS sont les suivantes :

Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Identifier les territoires vulnérables et améliorer les contextes environnementaux et sociaux qui déterminent in fine l'état de santé des populations.

Coordonner l'action des différents intervenants locaux, afin de développer l'efficacité des actions définies dans le cadre des Projets Régionaux de Santé (PRS) et des projets locaux de santé portés par les collectivités territoriales, à destination des publics les plus fragiles.

D'un point de vue réglementaire, les Contrats locaux de santé font l'objet de dispositions dans le cadre de la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et reprises dans le Code de la santé publique: L'article L1434-17 du Code de la santé publique précise que "la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social".

Les objectifs des CLS sont les suivants :

Les CLS soutiennent des dynamiques locales de santé sur des territoires de proximité urbains ou ruraux qui constituent des infra-territoires de santé dans le but de favoriser :

- I'amélioration des contextes environnementaux et sociaux qui déterminent, à plus ou moins long terme, l'état de santé des populations au niveau local (problèmes de pollution spécifiques, enclavement en matière de transport, etc.),
- l'accès des personnes, notamment "démunies", aux soins, aux services, et à la prévention et promotion de la santé,
- b la promotion du droit commun et le respect des droits des usagers du système de santé.

Le Président précise que la CODECOM souhaite mener une politique volontariste en matière de santé et indique que les différents acteurs du projet se mobilisent pour élaborer ce contrat.

Dans ce contexte, Le 30 octobre dernier, le Président Jean Marie MISSLER, le 1<sup>er</sup> Viceprésident Jacques STALARS en charge notamment des question de santé et Jocelyne ANTOINE-MALICK en tant que conseillère régionale ont reçu l'Agence Régionale de Santé en présence des présidents des 2 associations des professionnels de santé (Damvillers et Spincourt) pour évoquer la mise en place éventuelle d'un contrat local de santé sur le territoire de la CODECOM.

Cette rencontre a permis d'identifier les problématiques de santé sur le territoire et d'évoquer les actions qui pourraient être mise en œuvre dans le cadre d'un CLS. Une visite de la maison de santé pluridisciplinaire de Spincourt a également permis de présenter à la délégation de l'ARS le programme d'action mis en place par l'équipe pluridisciplinaire de Spincourt pour le dépistage, le diagnostic et l'accompagnement précoce d'enfants en situation de handicap.

L'ARS doit signifier à la CODECOM le démarrage d'une démarche de contrat local de santé par un courrier d'engagement, attendu dans les prochaines semaines.

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu les statuts de la communauté de communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence action sociale d'intérêt communautaire,

Considérant les problématiques de santé sur le territoire,

Considérant l'intention de l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'initier une démarche de contrat local de santé sur le territoire intercommunal.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le Président à poursuivre ce projet entamé avec l'Agence Régionale de Santé.

Voix pour: 39 Voix contre: 0 Abstention: 0

## 13. MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DE LA CODECOM DE DAMVILLERS SPINCOURT

AFFAIRE N° 2019-11-13-16

La création d'un poste de chargé de mission pour le développement territorial impose la modification de l'organigramme de la CODECOM.

Cette modification a été soumise au Comité Technique réuni le 6 novembre 2019 : le Comité a rendu un avis favorable sur le nouvel organigramme proposé, figurant en annexe du présent document.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n'83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail,

Vu l'avis favorable du comité technique du 6 novembre 2019.

Considérant la nécessité, pour la collectivité, de se doter d'un nouvel organigramme en adéquation avec les principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services,

Considérant que le projet d'organigramme soumis à l'examen du comté technique a pour ambition, sur la base des dispositions encadrant l'activité du personnel intercommunal, de faciliter l'application des prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve l'organigramme de la CODECOM de Damvillers Spincourt.

Voix pour: 39 Voix contre: 0 Abstention: 0

## 14. QUESTIONS DIVERSES

- ➤ Le Président indique que le projet de réseau de chaleur à Damvillers sera présenté par le responsable du service assistance technique du Département au conseil communautaire.
- ➤ Le Président précise également que le Directeur Départemental des Finances Publiques sera sollicité prochainement pour présenter le projet de réforme aux conseillers communautaires.

## **AMENAGEMENT NUMERIQUE**

Jocelyne ANTOINE-MALICK présente aux membres du conseil communautaire le projet « Territoire et Usages Numériques » à l'initiative de la Région Grand Est.

La Communauté de communes de Damvillers Spincourt a été retenue avec 6 autres EPCI du Grand Est pour expérimenter une démarche pilote dans le cadre des usages du numériques.

Ce projet est destiné à faire de chaque territoire du Grand Est un « smart territoire » attractif et vivant, en proposant aux EPCI de les accompagner vers leur transition numérique. Le projet est décliné autour de 10 thématiques (des « smart briques ») tels que la santé, la médiation et l'inclusion numérique, les services publics et la démocratie participative, le tourisme, les sports et la culture, les transports, la sécurité, la transition énergétique et environnementale et l'agriculture.

Ce projet consiste en l'accompagnement des EPCI « pilotes » par un binôme de la « Mission Territoire Numérique » de la Région Grand Est.

Jocelyne ANTOINE propose que la commission « Développement du numérique » soit élargie aux conseillers communautaires et municipaux volontaires pour participer à ce projet. Des réunions seront organisées pour collecter les idées à soumettre dans le cadre de ce projet régional.

## **ASSOCIATIONS**

Jacques STALARS indique que les dossiers de demandes d'aide financière 2020 pour les associations vont être envoyés très bientôt.

## **VOIRIE**

Gérard HAUPTMANN précise que les travaux de voirie sont en cours d'achèvement. Le Président propose que les opérations de réception soient programmées en même temps que la tournée de la commission voirie, prévue fin novembre.

### **GESTION DES DECHETS**

Gilles SPINELLI indique qu'un guide à destination des élus et des agents des communes sera distribué aux membres du conseil pour expliquer l'extension des consignes de tri à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **TELETHON**

Massimo TRINOLI détaille le programme des évènements du Téléthon dans les secteurs de Damvillers et Spincourt.

La séance est levée à 23H.

## Ordre du jour :

- 1. Attribution du lot 2 du marché de réhabilitation du commerce et du logement à Saint-Laurent-sur-Othain.
- 2. Fixation des montants des loyers de l'ensemble immobilier (commerce et logement) de Saint-Laurent-sur-Othain.
- 3. Fixation du montant du loyer du commerce de Damvillers.
- 4. Décisions modificatives budgétaires Budget général.
- 5. Fixation d'un montant à facturer en cas de perte d'un badge de restauration scolaire.
- 6. Bilan des crèches :
  - 6.1 Bilan annuel des multi accueil de Spincourt et Arrancy-sur-Crusnes.
  - 6.2 Bilan annuel de ALYS pour la micro-crèche de Damvillers.
- 7. Sollicitation de la DRAC pour une demande d'appui technique et financier sur le site du canon de Duzey.
- 8. Dépôt de dossiers complémentaires à la DETR 2019 :
  - 8.1 Installation de panneaux d'information électroniques.
  - 8.2 Aménagements extérieurs des locaux administratifs de la CODECOM à Damvillers.
  - 8.3 Installation d'un dispositif d'isolation phonique pour la salle de restauration du groupe scolaire de Dommary-Baroncourt.
  - 8.4 Rénovation du chauffage du groupe scolaire de Damvillers.
- 9. Etude et vote d'une subvention au GIDACT pour le festival « Les Pioupious de Léon ».
- 10. Proposition de convention de financement du projet Très Haut Débit par la Région Grand Est.
- 11. Avis sur le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage de la Meuse 2019-2025.
- 12. Démarche d'élaboration du contrat local de santé avec l'ARS Grand Est.
- 13. Modification de l'organigramme de la CODECOM de Damvillers Spincourt.
- 14. Questions diverses.

| CONSEILLERS TITULAIRES  | ETIENNE Aurélie        |
|-------------------------|------------------------|
| ANTOINE Jean François   | ETIENNE Nicolas        |
| ANTOINE MALICK Jocelyne | FAUQUENOT Evelyne      |
| AUBRY Claude            | FURINA Ernest          |
| AUBRY COUPARD Georges   | GARNIER Marie Claude   |
| BALLIEU Gilberte        | GEORGES Denis          |
| BiVER Evelyne           | GLORY Cyrille          |
| BOURTEMBOURG Luc        | GOBERT Dominique       |
| BRELLE François         | GRIFFON Evelyne        |
| CAPUT Christophe        | HAUPTMANN Gérard       |
| COLLIGNON Michel        | HEINTZMANN Nicole      |
| COLLIN Bernard          | HENRY Jean-Paul        |
| COURTIER Françoise      | JACQUE Philippe        |
| DEMOULIN Jacky          | KUTSCHRUITER Jean Paul |
| DUCHET Benoît           | LAMBERT Jean           |
| DUCHET James            | LAVEAUX Bernard        |
|                         | MACEL Noël             |

Communauté de Communes de Damvillers Spincourt Conseil Communautaire du 13 novembre 2019 - Page 23

| MARBEHANT Alexandre |        |
|---------------------|--------|
| MAROLHO José        | ~/     |
| MAZET Thierry       | 1      |
| MISSLER Jean-Marie  | Millar |
| MONIOT Christophe   |        |
| MORIN Maurice       |        |
| NAUDIN Hubert       |        |
| PERGENT Christian   |        |
| PERIGNON Alain      | 如      |
| PIERRET Suzanne     |        |
| PIRAN Serge         | them   |
| PROUIN Laurent      | 1      |

| CONSEILLERS SUPPLEANT | 13  |
|-----------------------|-----|
| ARTISSON Sabine       |     |
| AUBRY Jean Marc       |     |
| BABIN Bernard         | Bal |
| BARTHE Claude         |     |
| BLONDIN Jean Marie    |     |
| BOKSEBELD André       |     |
| BRIY Christelle       |     |
| CAVALLONE François    |     |
| DAMIN Francis         |     |
| DAUTEL Hervé          |     |
| DELCROIX Jean Michel  |     |
| DEVILLE Eric          |     |
| FRANCOIS Anne Sophie  |     |
| GILLARDIN Olivier     |     |
| GORENDS Maryse        |     |
| HANCE Bruno           |     |

| QUENTIN Arlette                       | PLAN        |
|---------------------------------------|-------------|
| SAILLET Jacques                       | THE RESERVE |
| SELLIER Hubert                        | S           |
| SIMON Alain                           | 100         |
| SPINELLI Gilles                       | ( Villey    |
| STALARS Jacques                       |             |
| THEVENIN Gilbert                      |             |
| TRINOLI Massimo                       | 2           |
| VIVARELLI Danièle                     | 1           |
| WATRIN Simon                          | 1 al        |
| ZANON Jean Luc                        |             |
|                                       |             |
| HARMAND Romuald                       | 70          |
| JENNESSON Jean Claude                 |             |
| JOZAN Michel                          | O. C.       |
| JUNG Pierre                           |             |
| LAROSE Jean Luc                       |             |
| LAURANT Marie Claire                  |             |
| LAURENT Fabien                        |             |
| LAVEAUX Guy Bornard                   | 3           |
|                                       | 2           |
| LELORRAIN Bernard                     |             |
| LELORRAIN Bernard LONGUEVILLE Patrick |             |

MICHELS Julien

**NADAL Jacques** 

**PIZEL Laurent** 

**RICHIER René** 

**RICHARD Philippe** 

**ROSSIGNOL Eric** 

**SALLIN Arnaud**